



Fonds d'indemnisation illusoire

La Suisse enterre ses victimes de l'amiante et leurs proches

Après avoir annoncé triomphalement que la Suisse s'était donné enfin un fonds d'indemnisation destiné aux victimes de l'amiante, celles-ci devront déchanter. Ce fonds, concocté par une table ronde sous la tutelle d'Eternit était censé répondre aux attentes des familles endeuillées par la mort d'un des leurs. Elles espéraient depuis des années que les coupables de leurs détresses ou leurs assureurs les indemnisent. Il n'en sera rien, car la fondation censée s'y substituer fait chou blanc.



Le journal *24 heures* publiait le 3 janvier dernier une interview pathétique de **Luca Cirigliano** (Photo), membre de l'union syndicale suisse (USS) et du conseil de la Fondation de ce fonds sous le titre "*La tragédie de l'amiante est encore terriblement actuelle*" (comme s'il s'agissait d'une tragédie et non d'une catastrophe sanitaire !).

Ce fonctionnaire annonçait piteusement que la fondation n'avait reçu à ce jour qu'une "cinquantaine de demandes approuvées pour un montant de 4.4 millions de francs" reconnaissant que "cela ne représente probablement que la pointe de l'iceberg". En effet plus des 200 décès par mésothéliome sont enregistrés annuellement en Suisse (OFS) soit 8 par semaine ! Mais la Suisse n'a aucune statistique concernant les milliers de décès par cancers mortels et autres pathologies de l'amiante, quatre fois plus nombreuses que les décès par mésothéliome !



Ce fonds présidé par **Urs Berger** (Photo) est entré en

vigueur à mi 2017. Il est géré par une fondation auto-proclamée dénommée *Stiftung Entschädigungs fonds für Asbestopfer EFA* (Fonds de dédommagement pour les victimes de l'amiante), que nous traduirions ironiquement en français par "Eternit, fonds amiante" puisqu'il s'agit bien d'un coupé collé du fonds privé d'Eternit entré en vigueur en 2006 pour dissuader des victimes insolentes de porter plainte pénale contre leur bourreau Stephan Schimidheiny.

"Notre problème principal repose sur le fait que les gens, déclare Cirigliano (nous préférons parler de victimes), ne nous contactent pas assez. "C'est très frustrant: on a l'argent et on veut le donner", dit-il. "Si on ne parvient pas à offrir cette compensation... ce sera une nouvelle tragédie"... Pire que celle de l'amiante ?

Il en conclut que "Nous ne sommes pas assez connus, surtout en Suisse romande et italienne". Et pour cause: l'appellation allemande du fonds EFA est totalement étrangère aux victimes de la Suisse française et italienne et plus encore aux immigrés italiens ou espagnols ayant été victimes de l'amiante en Suisse ! Sur les 1'030 salariés de l'usine Eternit de Payerne connus de CAOVA, la moitié (516) étaient d'origine étrangère et affectés pour la plupart aux travaux les plus dangereux !

C'est que tout a été fait pour décourager les familles endeuillées de faire appel à la Fondation. Ce n'est pas en mettant une adresse et un numéro de téléphone sur Internet, auquel nombre d'entre elles n'ont pas accès, qu'ils prendront contact avec l'EFA ! Cela d'autant plus que leurs interlocuteurs privilégiés d'antan -tel que notre comité de défense des victimes CAOVA- qui a été écarté par la Table ronde et remplacée par des Ligues pulmonaires et une obscure *Care service* qui

ignorent tout de leur situation. Pas plus d'ailleurs que les membres de la table ronde qui n'ont invité ni écouté aucune des victimes qu'ils étaient censés dédommager !

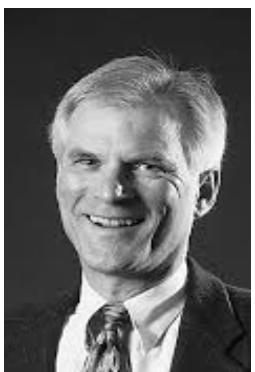
Faute d'avoir pris en compte l'ampleur de la tragédie comme l'avait évoqué CAOVA à la Table ronde, le capital de la fondation de 120 millions s'avère nettement insuffisant. *"Nous ne les avons pas"*, reconnaît Cirigliano. A cet effet, le président de la fondation, Urs Berger a lancé un *"appel urgent aux milieux économiques et industriels, qui ont une claire responsabilité sociale de fournir cette contribution"* (24 Heures 18.12.2018). Comme si la claire responsabilité du milliardaire **Stephan Schmidheiny** (Photo), seul à devoir financer intégralement l'EFA, n'était pas largement démontrée !



Malgré ses trois fonds d'indemnisation en Suisse, aucun ne répond aux attentes pressantes des victimes et de leurs proches :

① Le fonds Eternit

Eternit qui a importé en Suisse de 1905 à 1970 un demi-million de tonnes d'amiante, soit l'équivalent de 77 kg d'amiante par habitant sait qu'il est le principal, si ce n'est le seul, responsable de la catastrophe. C'est pourquoi il a constitué en 2006 sa propre Fondation privée Eternit, le *Stiftung Eternit-Werke Schweiz*. Le fonds privé Eternit ne rentre en matière que pour les cas *"d'extrême gravité"* de victimes *"particulièrement touchées"*, ayant subi de *"graves préjudices"* et *"non reconnues par la SUVA"*. Il est administré par



Anders Holte, (Photo) directeur actuel d'Eternit et financé à hauteur de 1.25 million de francs (1,01 million d'euros). Il avait versé, entre autres *"bénéficiaires"*, 11 millions d'euros aux victimes d'Eternit de Syracuse pour éviter que les familles de victimes et les populations menacées par ses usines contaminées ne portent plainte contre Schmidheiny. Pourtant, un nouveau procès contre son ancien propriétaire Stephan Schmidheiny s'ouvrira le 12 avril prochain à Naples !

Les gérants de ce fonds privé approchent les victimes des usines de Niederurnen et de Payerne susceptibles de porter plainte contre Eternit. A notre connaissance, il a dû financer les plaignants de cancers pulmonaires professionnels occupés dans ses usines. Preuve en est que sur les 19 décès par cancers pulmonaires suivis par CAOVA survenus à Payerne, toutes les familles de ces victimes ont renoncé à engager une procédure contre la SUVA.

② Le fonds EFA

Le fonds privé Eternit a été officialisé par la Table ronde sous le nom d'EFA, *Stiftung Entschädigungsfonds für Asbestopfer*. C'est un clone du précédent, financé anonymement au bon vouloir l'industrie. Son but évident est d'éviter qu'Eternit, en finançant ouvertement ce fonds, n'apparaisse comme le seul responsable du scandale de l'amiante en Suisse. Comme il se doit et c'est leur but, les deux premiers fonds n'accordent de prestations de façon extrajudiciaire, qu'à la stricte condition que les bénéficiaires renoncent à toute poursuite envers les responsables des dommages subis. Notamment contre leur employeur Stephan Schmidheiny. Cette manoeuvre a été imposée par Eternit à l'Etat et au syndicat UNIA lors de la Table ronde, puis proposée aux victimes de l'amiante et à leurs proches... qui n'en veulent pas ! Et pour cause. Ils perdraient alors leur droit de recourir contre leur assureur, la SUVA, qu'ils ont financé grassement par leurs primes et surtout contre leurs employeurs coupables de les avoir tués.

③ Le fonds de la SUVA

Le troisième est bien entendu le fonds de l'assurance obligatoire contre les accidents et maladies professionnelles, la SUVA. Cependant bien qu'elle ait encaissé les cotisations patronales et salariales, elle n'indemnise que de rares assurés qu'à la suite d'interminables procédures juridiques aux frais des victimes ! Seule la Cour européenne des droits de l'homme a pu la faire plier pour le cas Moor ! Au cours de quinze ans d'activité, CAOVA a dû constater amèrement que les requêtes d'une centaine de plaignants avaient été repoussées sous de faux prétextes par la SUVA et qu'aucune plainte n'a été déposée en Suisse contre elle ni contre les responsables des dommages à leur santé et des souffrances subies par leurs proches.

L'EFA n'a cherché qu'à dissuader la majorité des victimes de l'amiante de défendre leurs droits.

D'après un bilan passablement confus de l'EFA, entre le 1er juillet 2017 à fin 2018, soit en un an et demi d'activité, seules 33 requêtes auraient été acceptées et indemnisées pour un montant de 4.4 millions de francs (3.8 millions d'euros). 15 autres seraient encore en phase d'évaluation. Parmi ces plaignants 70 % seraient des victimes de mésothéliomes.

Concernant les conditions d'exposition, 23 seraient d'origine professionnelle et 7 dites "environnementales". Une trentaine de demandes ont été refusées et l'Efa n'a reçu aucune demande de travailleurs étrangers décédés ayant travaillé en Suisse alors qu'en tant qu'immigrés ou saisonniers employés à Eternit, ils ont été les plus exposés.

Le fonds EFA n'entre en matière, à de certaines exceptions, et que pour les cas de mésothéliomes. *"Pour obtenir des prestations, il suffit que la personne soit atteinte d'un mésothéliome, que son exposition à l'amiante soit vraisemblable et que cette exposition ait eu lieu en Suisse"* résume Cirigliano. Or d'après les statistiques de CAOVA, chez Eternit Payerne, seuls sont décédés 8% des travailleurs d'un cancer de la plèvre et plus rarement du péritoine. Les 92% des décès restants ont été dus à d'autres maladies de l'amiante ! On comprend alors pourquoi L'EFA séduit si peu de requérants !

L'association CAOVA est été évincée !

Mais ce n'est pas la seule raison. Faute d'interlocuteurs compétents et accueillants, capables d'écouter les victimes, les conseiller et les assister juridiquement, celles-ci, déconcertées, baissent les bras. Elles ne savent plus à qui s'adresser puisque notre association CAOVA qui les accueillait et les défendait en Suisse romande depuis 15 ans a été écartée sur décision de la Table ronde.

D'ailleurs, l'assemblée de CAOVA s'était abstenue en 2016 de cautionner les mesures discriminatoires et illicites imposées par cette Table ronde (voir sa déclaration, ci-dessous).

Face à ce fiasco issu de la privatisation des intérêts publics par les entreprises privées, la seule issue en Suisse consiste à instaurer d'autorité un réel Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante sous contrôle public comme la France et la Belgique l'ont instauré dès 2007 et les Pays-Bas dès 1999 !

Ainsi, toutes les victimes et leurs proches seraient indemnisées et pas seulement celles frappées par un mésothéliome, celles dont cette maladie se serait déclarée en Suisse qu'après 2006, et sans avoir à prouver que cette maladie est bien due à l'amiante, conditions draconiennes que leur impose l'EFA ! ■

Prise de position du Comité d'aide aux victimes de l'amiante CAOVA. 30.11.2016

Aux membres de la Table ronde fédérale amiante.

Notre Comité assiste des victimes de l'amiante et les proches de décédés depuis 2003 en Suisse romande. Celles-ci ont été exposées professionnellement ou non, ont été frappées par le mésothéliome ou d'autres pathologies de l'amiante, connaissant ou pas les conditions ou le responsable de leur exposition. Nous nous sentons par conséquent autorisés à contester les conclusions du rapport final de la Table ronde à laquelle nous avons participé activement.

D'une part, nous refusons que les victimes de l'amiante en Suisse soient considérées autrement que toutes autres personnes ayant subi des dommages à leur intégrité physique et morale causées volontairement ou non par l'imprévoyance de l'Economie ou de l'Etat. Au cas où des responsabilités de leur part étaient soupçonnées, il n'appartient qu'à la justice de le prouver et, le cas échéant, de fixer les montants des indemnisations qu'elles sont en droit d'attendre et de recevoir.

Nous ne pouvons accepter que dans un Etat de droit, le coupable d'une faute grave commise envers autrui échappe à la justice et décharge ainsi sa responsabilité et sa peine pénale et financière sur l'Etat, soit sur la population en Suisse et indirectement, les victimes elles-mêmes. Cette charge ne peut incomber à une instance étrangère aux principes de la Constitution fédérale et la Législation que l'Etat s'est donnée.

D'après les décisions finales de la Table ronde, un grand nombre de victimes ayant bénéficié du Fonds EFA seraient privées de leur droit de recours. Etant donné que l'instance de gestion de ce Fonds ne peut être infaillible, les victimes doivent pouvoir contester sa décision en apportant à tout moment de nouveaux éléments concernant les conditions dans lesquelles elles ont été exposées, celles-ci se révélant souvent bien après l'octroi d'une compensation. Les gestionnaires du fonds, n'ayant pas d'autorité juridique, les victimes et leurs proches doivent pouvoir recourir par voie judiciaire aux instances légales nationales ou européennes.

Nous déplorons aussi que les demandeurs d'une compensation soient contraints d'apporter la preuve de leur exposition à l'amiante, ce qui dans bien des cas, leur est impossible sur le moment faute d'enquêtes et de procédures approfondies.

Comme nous l'avons souvent rappelé, il est scientifiquement prouvé que seul le quart des victimes de l'amiante dans les pays industrialisés sont atteintes de mésothéliome. Le fait d'exclure l'accès aux prestations du Fonds à toute autre victime d'une maladie de l'amiante, le cancer pulmonaire notamment, constitue une grave discrimination qu'un Etat démocratique ne pourrait tolérer.

En résumé, la réparation des torts physiques et psychiques envers les victimes de l'amiante ne peut être assurée que démocratiquement et par la voie légale. Pour toutes ces raisons, notre Comité ne saurait cautionner les décisions de la Table ronde telles qu'elles ont été énoncées dans son rapport final.

Pour CAOVA, sa présidente : Ariane Vallotton

Eternit:

Syracuse: un paradis empoisonné



Le littoral de Syracuse saccagé par l'industrie pétrolière et les ruines empoisonnées d'Eternit.

La fabrique Eternit Siciliana SpA de Syracuse a été la seule des cinq usines Eternit d'Italie à avoir été écartée hors du procès de Turin. Pourtant, l'amiante y a tué plus d'une centaine de travailleurs et de nombreux autres luttent encore contre la mort.

Mais maintenant l'enquête préparatoire du procès contre son ancien actionnaire principal, Stephan Schmidheiny, PDG d'Eternit Italia SpA, de 1973 à sa faillite en 1986, devrait faire toute la lumière sur ce désastre. Le procès débutera le 12 avril 2019 à Naples.



Tout ce qui reste du "petit bijou", comme le qualifiait Leo Mittelholzer .

Il ne subsiste de la fabrique Eternit sicilienne à Syracuse que l'ombre sinistre de sa structure et ses plaies amiantées, invisibles à l'œil, qui ont empoisonné ses ouvriers et la population. Ses entrepôts détruits gisent à quelques mètres de la belle côte sud de la Sicile qui est aussi contaminée par les polluants et les rejets du centre pétrochimique de Priolo voisin. La réhabilitation environnementale du site, confiée en 2006 à *Sviluppo Italia* [Développement Italie], a déjà coûté plus de 19 millions d'euros. Mais le site industriel est toujours interdit d'accès: portails fermés et encombrés d'amas de déchets hétéroclites, de l'entassement de matelas aux rebuts de plastique et de papier. Depuis la fermeture de l'usine délabrée recouverte de plaques ondulées d'Eternit, il y a encore autour quelques arbres couverts de la poussière mortelle.

Sur les 35 kilomètres de côtes entre Augusta et les portes de Syracuse, l'environnement a perdu tout attrait. Pour le saccager, il y a eu les raffineries, puis quelques années plus tard, Eternit s'est implantée sur le territoire pour soi-disant créer des emplois et enrichir ainsi la population. Cette usine est la seule avoir été mise à l'écart du procès de Turin, au cours duquel le magnat suisse de l'amiante, Stephan Schmidheiny fut condamné à 18 ans d'emprisonnement pour catastrophe environnementale et omission des mesures de prévention de ses ouvriers contre les maladies de l'amiante. Le procureur Raffaele Guariniello avait alors décidé d'ouvrir de nouvelles enquêtes

La procédure se poursuit

Les nouveaux procès, dits "Eternit Bis", permettront de faire la lumière sur les décès des travailleurs des quatre usines de Casale Monferrato, Cavagnolo, Bagnoli et Rubiera survenus jusqu'en 2012. Mais une troisième procédure consistera à élucider les décès suivants, incluant la cinquième usine, la "*Sicilienne*" de Syracuse ainsi que les dommages subis par les travailleurs italiens occupés dans des pays étrangers (Suisse, France et Brésil) enfin, sur la mortalité des anciens travailleurs de la mine d'amiante de Balangero, un petit village de la province de Turin où sur 1'600 salariés, 220 sont décédés de suites de leurs expositions à l'amiante.

Concernant Syracuse, voici les résultats de l'étude épidémiologique conduite par les magistrats: sur 990 travailleurs, 400 ont disparu pour des raisons diverses, 90 ont été emportés par le mésothéliome et l'asbestose et 90 autres luttent toujours contre ces maladies. Ce sont là les pathologies les plus courantes chez le millier de personnes qui a survécu à Eternit, mais ces chiffres dramatiques dépassent tous les taux de mortalité enregistrés chez les travailleurs d'Eternit.

Des vies brisées

Pietro a travaillé comme chef d'équipe chez Eternit à

Syracuse. Ses yeux brouillés et ses mains tremblantes témoignent du mal qui dévore lentement toute son énergie. Sa femme ayant lavé quotidiennement son bleu de travail empoussiéré d'amiante veille le malade. Elle l'aide en tout temps avec dévouement pour déplacer le réservoir d'oxygène qu'il doit avoir toujours avec lui puisque l'asbestose lui a coupé le souffle depuis 1960. En vingt ans, son travail dans l'amiante l'a condamné à la peine de mort et à la détresse de sa famille.

"En 1959, l'usine comptait 350 employés", déclare Pietro de sa voix rauque: "Mais ensuite, il y a eu un fort roulement et plus d'un millier de travailleurs se sont succédé". Il raconte qu'étant contremaître, on lui avait donné l'ordre de distribuer à ses collègues un masque à poussière par journées de huit heures. "Mais un seul ne suffisait pas, après une demi-journée, ils étaient bouchés par la poussière d'amiante ce qui empêchait les travailleurs de respirer, alors ils sont venus me prier de leur accorder un second masque que je leurs livrais sans hésiter, un geste normal, spontané, mais qui m'a valu une amende! "

Vingt ans dans l'Eternit

"J'ai commencé à travailler dans cette usine en 1959". Gaetanina était l'une des femmes vêtues des salopettes bleues de l'usine de Syracuse. "Après six mois, j'ai eu une toux à me couper le souffle." Les larmes aux yeux, elle revient sur cette période et admet qu'elle a eu beaucoup de chance: "Le médecin a dit à ma mère de me trouver un moyen de me tirer de là". Alors, Gaetanina a quitté les entrepôts malsains, pleins de poussière d'amiante. Puis a été engagée comme infirmière à l'hôpital. "Je pensais avoir laissé cette expérience derrière moi, mais mon drame a été de rencontrer d'anciens collègues en ville atteints par la maladie. A l'époque, personne ne parlait de l'amiante comme d'un toxique mortel". Gaetanina souffre aussi d'un déficit respiratoire de 40%: "Ils m'ont dit que j'avais travaillé trop peu de temps pour obtenir des dommages-intérêts". Mais elle n'a aucune intention d'abandonner la lutte: "J'ai récemment demandé à revoir mon dossier et maintenant nous attendons".

Une gestion "à la suisse"

Le procès en appel de Turin qui a condamné Stephan Schmidheiny a établi la responsabilité de sa société industrielle, mais seulement de 1976 à juin 1986. C'est à cause de cela, qu'il a été acquitté pour les dix années précédentes. Le baron belge Louis de Cartier de Marchienne, décédé à l'âge de 92 ans, peu avant le deuxième verdict, a également été condamné en première instance. L'accusation a réussi à reconstituer l'histoire des propriétés et des responsabilités de ces individus en démêlant les liens troubles de la société et les nombreux changements de sièges du conseil d'administration d'Eternit.



Les Schmidheiny ont toujours entretenu de bonnes relations avec les pouvoirs en place et ils continuent à les cultiver. La fondation Max Schmidheiny a organisé de 1978 à 2003 un "prix de la liberté", ce prix en argent est attribué à des personnalités littéraires, politiques, industrielles et de la recherche: octroyé à Kofi Annan, à Romano Prodi, Vargas Llosa, et même à Transparency International ! Le même Stephan Schmidheiny occupe depuis 1878 les postes d'administrateur et de directeur de l'Union bancaire suisse, le géant financier qui avait octroyé deux ans auparavant à Eternit un emprunt de 3 millions de dollars. Et par le passé, son frère Thomas, a été assisté par Carlo Malinconico (sous-secrétaire d'Etat du gouvernement Monti) qui est

dans le giron du pouvoir italien depuis des décennies. Malinconico a également pris une part active lors de la première négociation privée entre les Suisses et les héritiers des victimes de Syracuse.

Négociations privées

Pour désamorcer les plaintes et revendications des vic-



times, les industriels de l'amiante leur distribuent de l'argent. Ce qui a en partie réussi à les museler. À Casale Monferrato, selon l'avocat de Schmidheiny, **Astolfo Di Amato** (photo), un millier de personnes ont signé des accords en réparation qui engagent la société. À

Syracuse, l'avocat Silvio Aliffi qui a assisté les héritiers dans leurs transactions avec les Suisses a suivi 600 affaires. Un accord a été conclu par l'engagement de l'industriel à indemniser les victimes et les membres des familles des victimes pour une somme de 8'750.000 millions d'euros. Il reçoivent un maximum de 60'000 euros et quelques sous répartis sur dix ans, à partir de 2008.

Des miettes pour un dommage humain et environnemental colossal. "Je n'ai reçu que trois tranches, pour un total de 4'500 euro", se plaint Pietro, atteint d'asbestose. "D'après l'Association des mutilés et invalides du travail qui a quantifié ma maladie de 18 points, je n'aurai droit qu'à 16'000 euros, le niveau le plus élevé, mais qui m'accorde un revenu de seulement 118 euros par mois !".

À Casale, la compensation pour les milliers de personnes qui ont choisi de s'entendre avec Eternit a déjà été payée, alors qu'à Syracuse, l'argent tarde à leur parvenir.

"Ce n'est pas exact", dit l'avocat Aliffi. "Jusqu'à présent, les paiements sont arrivés à temps et nous, avec les avocats, nous gérons ce flux". Que l'accord ait été respecté ne fait aucun doute, Astolfo Di Amato, défenseur de Schmidheiny déclare. "Sur près de 9 millions alloués, nous en avons déjà versé 5 millions".

Désir anxieux de justice

Après plusieurs années, les victimes d'Eternit de Syracuse attendent toujours que justice leur soit rendue, mais entre temps, la population réclame un soutien financier d'Eternit pour financer l'installation de radiothérapie de l'hôpital Muscatello à Syracuse.

Dans la ville sicilienne, l'action pénale n'a pas eu les mêmes résultats qu'à Turin. En 1999 il y a bien eu un procès, mais qui n'a abouti qu'à la condamnation de lampistes locaux employés par Schmidheiny. Ils ont tous été acquittés par la cour d'appel de Catane. Les débats ont été menés dans l'indifférence générale et la municipalité ne s'est pas même constituée partie civile. "Nous exigeons le même traitement pour tous les travailleurs", s'emporte Calogero Vicario del l' ONA, (Organisation nationale de l'amiante). "Nous avons porté plainte contre les dirigeants suisses, en apprenant que le cas de Syracuse serait au centre de l'enquête de Turin, ce fut un réel soulagement !" Nous espérons que cette fois-ci les Suisses ne pourront pas sortir acquittés des mailles de la justice italienne .



Pendant, l'avocat Di Amato, défenseur de Schmidheiny, considère que l'accusation contre son client est "grotesque". "Puisqu'il a agi de manière responsable en sauvant la vie à de nombreuses personnes. Ce procès "Viole les droits de l'homme" et de toute façon, "Tout est déjà jugé d'avance", dit-il. "Le sens des responsabilités qui caractérisait le travail de Stephan Schmidheiny a au contraire évité à de nombreuses personnes de tomber malades de l'amiante. L'accusation de meurtre par le procureur de Naples fait clairement fi du verdict du parquet de Turin lors du premier procès Eternit . Car la Cour de cassation avait acquitté Schmidheiny de toute accusation, déclarant que les infractions avaient déjà été prescrites avant le début de la procédure. Cette réédition d'un procès viole les droits fondamentaux de l'homme et le principe de l'interdiction du "non bis in idem" consacrée par la Convention européenne des Droits de l'Homme". La justice, on l'espère, tranchera. ■

Extraits traduits de l'article de Giovanni Tizian paru dans L'Espresso le 17 .9. 2013.

A Syracuse, l'amiante a tué plus que les accidents de travail

L'enquête épidémiologique sur les victimes d'Eternit menée par le procureur de Turin Raffaele Guariniello, a dénombré 130 décès dus à des maladies à Syracuse, ce qui a conduit à juger l'entrepreneur suisse Stephan Schmidheiny.

Environ 900 personnes ont été dépistées au cours de cette enquête dont 420 sont décédées. Parmi ces dernières, environ 130 étaient atteintes de maladies directement liées à l'exposition à l'amiante, telles que le mésothéliome pleural et l'asbestose.

Ce bilan n'est malheureusement que provisoire, car en Sicile, seules deux municipalités sur dix ont un plan d'assainissement des déchets d'amiante omniprésents. Les données de Legambiente (Association pour l'environnement) créé en 1980 en Italie démontrent que le recensement des sites contaminés est trop lent. En Sicile, il n'y a que 84 municipalités sur 390 qui respectent ce plan. La fibre mortelle continue donc à menacer une grande partie de la population. Pourtant, le Suisse, Leo Mittelholzer, qui était alors administrateur-délégué d'Eternit Italia, avait déclaré devant le tribunal de Syracuse que sous sa direction, et malgré une situation financière pourrie, la protection des ouvriers a été améliorée. L'usine de Syracuse, selon lui, était "un petit bijou". Un mensonge éhonté !

Ce plan sert principalement à cartographier la présence d'amiante et son étendue, pour pouvoir déterminer comment il faudra l'éliminer. Il fournit des informations non seulement sur les constructions en amiante-ciment (réservoirs d'eau potable, toitures ou autres), mais aussi sur la manière de les supprimer. Cette initiative approuvée en avril 2014, prévoit non seulement la cartographie des zones à risque, mais aussi la création de centres d'entreposage des déchets dans les municipalités et centres régionaux, la création d'un hôpital pour soigner les personnes exposées et le développement de mesures de prévention. Il est financé par le Fonds européen de développement régional et de la santé nationale. Mais son application va à la dérive, car il est loin d'être appliqué et le risque est que la mafia veuille en profiter.

La situation actuelle engendre un comportement déplorable lors de l'élimination des matériaux amiantés. D'après une enquête menée auprès de 2'000 citoyens siciliens, il est apparu que plus de 70 propriétaires d'ouvrages en Eternit admettent les avoir démolis sans faire appel à une entreprise agréée, mais en le faisant sans aucune précaution et en abandonnant leurs déchets dans les rues peu fréquentées. Par conséquent, l'exposition à l'amiante se traduira inévitablement, dans les années à venir, par l'apparition de nouvelles maladies mortelles. ■

Extraits traduits de l'article de Marta Silvestre paru dans Meridionews le 28 Avril 2018.

Eternit a divisé la population confrontée à leur catastrophe sanitaire.

Depuis plusieurs années, les victimes d'Eternit de Syracuse attendent toujours que justice leur soit rendue, mais faute de mieux, elles appellent Eternit au secours pour financer ses infrastructures médicales. Il s'agit notamment de l'hôpital Muscatello et de l'équipement de radiothérapie de Syracuse. Mais pour l'Observatoire national de l'amiante et la population de Syracuse (ONA), cela ne suffit pas. Il veut avant tout que justice soit faite et se demande pourquoi les responsables du massacre de travailleurs de Syracuse n'ont toujours pas été jugés.



La scanner offert par par le "fonds social" d'Eternit

L'avocat Ezio Bonanni, président de l'ONA déclare pour sa part: *"Nous apprécions l'intervention de l'avocat Hezekiah Royal, membre du Fonds social d' Eternit, mais ce n'est certainement pas suffisant face à la tragédie provoquée par Eternit et la menace que constitue tout l'amiante qui a été abandonné sur le territoire sicilien, à Syracuse notamment"*.

Il y a parmi la population, ceux qui acceptent des dons du bourreau: comme si Totò Riina (accusé du meurtre de quarante personnes et d'avoir commandité le meurtre de 110 autres), distribuait de l'argent aux victimes de la mafia. Les victimes ne doivent rien accepter des bourreaux de l'amiante, qui se sont enrichis avec leur amiante-ciment. Le temps est venu pour les Siciliens de garder la tête haute afin que ces travailleurs ne soient plus traités comme du gibier de potence et pour que leurs enfants ne grandissent plus dans un environnement pollué par ceux qui, dans le passé, estimaient qu'il leur était plus favorable de protéger leurs propres intérêts que la santé humaine et l'environnement.

L'ancien *Fonds social Eternit* a annoncé qu'il serait en mesure de contribuer par un don à la rénovation de l'hôpital Muscatiello à Augusta tel que celui versé pour le service de radiothérapie de Syracuse. Mais cela ne suffit pas ! L'ONA attend tout d'abord que justice soit rendue aux victimes d'Eternit et se demande pourquoi les responsables du massacre de travailleurs de Syracuse ne sont toujours pas poursuivis et condamnés. ■

L'offensive corruptrice du Fonds social Eternit à Syracuse.

Pour parer au renforcement d'un mouvement social réunissant les victimes de l'amiante et la population de Syracuse, la stratégie d'Eternit consiste à les diviser. Elle offre quelques miettes à ses victimes les plus pugnaces pour les calmer et de coûteux cadeaux à la population. A Syracuse où le spectre d'une lourde condamnation plane sur Stephan Schmidheiny, cette tactique insidieuse est en marche. Un film de propagande concocté et financé par Eternit est mis sur la Toile de façon à ce qu'aucun habitant de Syracuse ne puisse le rater.

A voir sous <https://www.youtube.com/watch?v=kAnytrPZWG0>

Sous son titre perfide: *"De la poussière d'amiante à une fleur d'espoir"* il se voudrait "un document sur l'histoire d'Eternit Sicile, une usine ouverte dans les années 50 et fermée au début des années 90. Voici un extrait de son générique accrocheur: *"C'est une histoire [...] qui tente de mettre en lumière la générosité (sic) des travailleurs survivants, la douleur des familles et le prix très élevé payé pour un "travail sûr" (sic). C'est une histoire triste qui évoque le courage des travailleurs, des syndicats et d'un groupe de jeunes avocats de Syracuse [...] Produit par le fonds social ex Eternit, présidé par l'avocat de Schmidheiny, Astolfo Di Amato, ce docufilm tente de rappeler les faits sans vouloir absoudre, ni se disculper. Convaincus, comme nous, que chaque histoire, même la plus douloureuse, doit toujours être racontée et ne jamais être oubliée"*.

Une large place y est faite au don du scanner TAG, de deux véhicules pour le transport des patients et d'un ascenseur pour que les pèlerins handicapés puissent se rendre à l'imposant sanctuaire de la Madonne des larmes.

Une commission constituée par des personnalités de Syracuse et le *Fonds social Eternit* géré par Astolfo Di Amato a déclaré lors d'une conférence de presse: *"Notre comité a toujours fonctionné en parfaite harmonie. Notre tâche n'était pas de taire la douleur, ce qui est impossible, mais plutôt de trouver des solutions importantes entre les travailleurs et la commission elle-même. Notre tâche consistait à écarter les polémiques et à rembourser au maximum la communauté avec de réelles interventions de solidarité. Je pense au Centering TAG du service de radiothérapie de l'hôpital Rizza, au mammographe LILT, etc. Aujourd'hui, en pensant à cet ascenseur pour handicapés et aux malades et à la refonte complète de huit salles de bains pour handicapés, nous espérons que tout le monde pourra accéder à ce Sanctuaire sans la moindre gêne"*. On l'aura compris: pour le pingre milliardaire, les petits cadeaux coûtent moins cher que d'indemniser ses victimes. ■

Ces textes résument de nombreux articles parus dans la presse italienne sur l'affaire d'Eternit de Syracuse.